

DATE ET LIEU DE LA VINGT-HUITIEME SESSION DU COMITE REGIONAL

Le Comité régional,

Se référant à la résolution AFR/RC25/R12 ;

Notant avec intérêt que l'invitation du Gouvernement du Rwanda reste toujours valable ;

Considérant avec satisfaction l'aimable invitation du Gouvernement de la République populaire du Mozambique à tenir sa Vingt-neuvième session à Maputo,

1. REMERCIE le Gouvernement du Rwanda de son aimable invitation ;
2. DECIDE de tenir sa Vingt-huitième session à Kigali en septembre 1978 ;
3. PRIE le Directeur régional de transmettre ses remerciements sincères et cordiaux au Gouvernement du Rwanda ;
4. PREND acte de l'invitation du Gouvernement de la République populaire du Mozambique à tenir à Vingt-neuvième session du Comité régional à Maputo en 1979.

Cinquième séance, 14 septembre 1976